

## **Début de la construction du centre de traitement des matières organiques par biométhanisation de la SÉMECS**

**Varenes, le 19 décembre 2016** – Le président de la Société d'économie mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS), M. Martin Damphousse, a procédé à la pelletée de terre officielle qui donne le coup d'envoi de la construction du centre de traitement par biométhanisation, à Varenes. L'événement a eu lieu en présence du secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et député de Montarville, M. Michel Picard, du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), M. David Heurtel, de la ministre responsable de la région de la Montérégie, Mme Lucie Charlebois, ainsi que des préfets des MRC membres soit M. Gilles Plante, préfet de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, Mme Suzanne Dansereau, préfet de la MRC de Marguerite-D'Youville, et M. Jacques Ladouceur, préfet de la MRC de Rouville.

Ce projet, qui représente un investissement total d'environ 57,8 millions de dollars, permettra à la SÉMECS de traiter annuellement plus de 35 000 tonnes de matières résiduelles organiques qui seront transformées en biométhane, une énergie verte renouvelable, et en digestat qui sera utilisé comme amendement organique sur les terres agricoles.

« En détournant ces matières organiques des sites d'enfouissement, la SÉMECS réduira ainsi les gaz à effet de serre de plus de 8,5 millions de kg par année, soit l'équivalent de la pollution produite par un peu plus de 2 000 automobiles », a déclaré M. Damphousse.

La construction de l'usine de biométhanisation à elle seule, qui devrait s'étendre sur une période de 12 à 18 mois, est subventionnée à environ 66 % par les organismes suivants :

- Subvention de 30,5 millions de dollars du MDDELCC par le biais du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);
- Subvention de 0,75 million de dollars du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

« Maintenant que nous avons rencontré toutes les exigences des différents paliers de gouvernement, nous sommes très heureux d'aller de l'avant avec la construction de ce centre de traitement des matières organiques par biométhanisation qui nous rapproche de notre objectif zéro déchet », a souligné M. Damphousse.

Quelques mois avant la mise en opération du centre de traitement, les trois MRC partenaires de la SÉMECS procéderont à la livraison de l'Organibac (bac brun) afin de desservir les 235 000 citoyens. En plus de collecter les matières organiques provenant des résidents, le Centre sera également en mesure de traiter celles des institutions, commerces et industries ainsi que les boues de fosses septiques.

## À propos de la SÉMECS

La Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) est une entreprise formée des municipalités régionales de comté (MRC) de l'Est de la Couronne Sud de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), soit les MRC de La Vallée-du-Richelieu, de Marguerite-D'Youville et de Rouville, ainsi que de l'entreprise privée Biogaz EG, formée par Éthanol GreenField Québec et le Groupe Valorrr.

La SÉMECS a comme activités et compétences la mise en place et l'exploitation d'une entreprise de traitement et de valorisation des matières organiques par la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation. Le centre, dont le coût total est d'environ 57,8 millions de dollars, desservira les territoires des trois MRC fondatrices comprenant 27 municipalités, pour une population d'environ 235 000 personnes.

– 30 –

**Source:** Christian Poulin, directeur général  
SÉMECS inc.  
514 416-5060  
cpoulin@semecs.ca

Geneviève Désautels  
MRC de Rouville  
450-460-2127 poste 328  
gdesautels@mrcrouville.qc.ca